Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** **CERTANIUM 889 SP 3.25mm**

· **Code du produit** 22003

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit pour usinage des métaux

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

KENT France SAS
29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET
TECHNOPARC
78300 POISSY

Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00
Fax: 01.82.03.02.82
SDS@kenteurope.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence ORFILA (INRS):+ 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
STOT RE 1	H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

GHS07

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS07

GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
nickel

· **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 1)

· **Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7440-02-0 EINECS: 231-111-4	nickel Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2	trioxyde de di fer Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0-10%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3	aluminium Flam. Sol. 2, H228; Water-react. 3, H261	0-<5%
CAS: 7782-42-5 EINECS: 231-955-3	graphite Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0-<5%
CAS: 7789-75-5 EINECS: 232-188-7	fluorure de calcium Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0-<5%
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	Calcium carbonate substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0-<5%
CAS: 7439-96-5 EINECS: 231-105-1	manganèse STOT RE 2, H373	0-<3%
CAS: 554-13-2 EINECS: 209-062-5	carbonate de lithium Acute Tox. 4, H302	0-<3%
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31	acide silicique, sel de sodium Acute Tox. 3, H331; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	0-<3%
CAS: 7440-21-3 EINECS: 231-130-8	silicium, contenant plus de 99.99 pour cent en poids de silicium Flam. Sol. 2, H228	0-<3%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement à l'eau froide
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 2)

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxyde d'azote (NOx)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **Classe de stockage :** 6.1 C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**	
7440-02-0 nickel	
VLEP	Valeur à long terme: 1 mg/m³ C2
7429-90-5 aluminium	
VLEP	Valeur à long terme: 5* 10** mg/m³ *pulvérulent **métal
1317-65-3 Calcium carbonate	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 3)

7439-96-5 manganèse	
VLEP	Valeur à long terme: 0,05* 0,20** mg/m³ *fraction alvéolaire **inhalable; en manganèse
7440-21-3 silicium, contenant plus de 99.99 pour cent en poids de silicium	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m³

· **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 05.2021

· **DNEL**		
1344-09-8 acide silicique, sel de sodium		
Dermique	Long terme systémique	1,59 mg/kg/day (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	5,61 mg/m3 (Travailleur)

· **PNEC**	
1344-09-8 acide silicique, sel de sodium	
PNEC	7,5 mg/l (Aqua (eau douce)) 7,5 mg/l (Aqua (intermittent)) 1 mg/l (Aqua (marine)) 348 mg/l (Station d'épuration)

· **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Contact excessif avec les fumees de soudage peut resulter en vertige, nausea, dessechement ou irritation du nez, de la gorge et des yeux.
Un exces chronique de fumees de soudage au-dessus des TLV peut nuire a la sante. Inhalation frequente et prolongee peut nuire au systeme respiratoire.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre P2.

· **Protection des mains :**
Gants de soudage

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**
Masque de soudeur aux lentilles colorees et absorbantes

Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant à la chaleur

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 4)

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· État physique	solide
· Couleur :	noir
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	>1.300 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	NIL VOC
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 5)

· **Explosibles désensibilisés** *néant*

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· **10.2 Stabilité chimique**
· **Décomposition thermique / conditions à éviter :** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue*
· **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· **10.5 Matières incompatibles:**
acide
Alcalis puissants
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**		
7440-02-0 nickel		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
7439-89-6 fer		
Oral	LD50	30.000 mg/kg (rat)
1309-37-1 trioxyde de di fer		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
7439-96-5 manganèse		
Oral	LD50	9.000 mg/kg (rat)
7440-21-3 silicium, contenant plus de 99.99 pour cent en poids de silicium		
Oral	LD50	3.160 mg/kg (rat)

· **de la peau :** *Provoque une irritation cutanée.*
· **des yeux :** *Provoque une sévère irritation des yeux.*
· **Sensibilisation :** *Peut provoquer une allergie cutanée.*
· **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
· **Cancérogénicité** *Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.*
· **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
· **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**	
7439-89-6 fer	
LC50 (96 hr)	1,29 mg/l (Poisson)
7429-90-5 aluminium	
LC50 (96 hr)	12 mg/l (Poisson) (Rainbow trout)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 6)

7439-96-5 manganèse	
EC50 (48 hr)	40 mg/l (Crustacés)
1344-09-8 acide silicique, sel de sodium	
EC50 (48 hr)	0,28-0,57 mg/l (Puce d'eau (Ceriodaphnia dubia))
LC50 (96 hr)	1.800 mg/l (Gambusia affinis)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· **12.7 Autres effets néfastes**
· **Autres indications écologiques :**
· **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP13	Sensibilisant

· **Emballages non nettoyés :**
· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	
· **Classe**	néant
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· **ADR, IMDG, IATA**	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	
· **Polluant marin :**	Non
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· **Indications complémentaires de transport :**	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus no information available
· **"Règlement type" de l'ONU:**	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 7)

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 27

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
II	40,0
III	2,0

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H228 Matière solide inflammable.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Service établissant la fiche technique :** Service protection de l'environnement
· **Date de la version précédente:** 11.02.2022
· **Numéro de la version précédente:** 1
· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 23.01.2023

Nom du produit CERTANIUM 889 SP 3.25mm

(suite de la page 8)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2
Water-react. 3: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· **** Données modifiées par rapport à la version précédente***

*

Sections 1-8 & 11-12-14-15-16